



Le Sous-préfet de l'arrondissement de Yaoundé II a interdit ce vendredi 14 août la célébration nuptiale d'Olivier Bibou Nissack.

L'autorité administrative argue qu'il s'agit d'une manifestation publique non-déclarée et Biloa Effa, l'officier d'état civil commis cette cérémonie nuptiale n'a pas qualité, car il est tombé en disgrâce suite à une décision du Ministre Paul Atanga Nji.

Rendu à ce jour, Olivier Bibou Nissack qui jurait coûte que coûte d'organiser son mariage a dû faire face à une escouade de policiers mobilisée au perron de l'hôtel Massao où devait se tenir la célébration nuptiale.

Les réactions d'indignation entre temps se sont multipliées. Pour Moussa Njoya, l'interdiction du mariage de Bibou Nissack est une extrême betise.

« Sur le plan juridique un mariage n'est pas dans la catégorie "manifestation publique" au sens de la loi 90/055. De deux, toutes contestations liées au mariage et à l'état civil sont de l'ordre judiciaire et non administratif.

De trois, en matière de maintien de l'ordre, il n'existe pas de régime préventif dans les cas de mariages, obsèques, festivals traditionnels, etc. Maintenant, sur le plan politique, à quoi bon faire un tel cadeau au Mrc en leur cousant une tunique de martyr ? Je répète :

c'est une extrême bêtise ! », a réagi le politologue.